

Dossier

Guy Moreau, adjoint
en charge de l'agriculture



Les espaces agricoles : une force de notre territoire

En première couronne de Vannes, et malgré la pression urbaine, Séné a su garder au fil des années un caractère rural tout autant que maritime. A y regarder de plus près, notre commune est une mosaïque d'espaces à vocations très variées : des plus domestiqués et urbanisés aux plus naturels. Les équilibres y sont extrêmement fragiles.

La nécessité de gérer ces espaces s'impose donc. Les règles édictées au niveau du PLU de 2011 ont été renforcées pour éviter le mitage des constructions (dispersion dans la nature). Par ailleurs, le maintien ou la reconquête des terres par l'agriculture doit être un objectif,

si l'on veut éviter la fermeture des paysages et leur appauvrissement.

Il n'y a pas très longtemps encore, la gestion des terres agricoles n'était l'affaire que des seuls propriétaires fonciers et des agriculteurs exploitants. Aujourd'hui, les communes littorales, comme c'est le cas à Séné, sont des acteurs de premier plan. En s'impliquant dans le maintien d'une agriculture locale, elles assurent à la fois une sauvegarde des milieux naturels, une protection des paysages et un développement économique. Cette prise de conscience sera relayée par le futur Parc Naturel Régional.



Les différents espaces de Séné

Tout à la fois ville à la campagne et campagne en bord de mer, Séné offre de multiples visages. En plus des deux pôles urbains du bourg et du Poulfanc, on y dénombre pas moins d'une douzaine de hameaux ou villages, un long ruban littoral d'une quarantaine de kilomètres, mais aussi 2 îles, une zone ostréicole, un port de pêche, 120 km de chemins ruraux et pédestres balisés, un hippodrome "poumon vert" au cœur de la cité. Sans oublier la Réserve Naturelle Nationale des Marais de Séné sur plus du quart de la superficie communale. Enfin, une douzaine d'exploitations agricoles, horticoles ou maraîchères.

Si notre commune compte au total environ 2 000 hectares, les espaces naturels et agricoles totalisent les trois-quarts de sa surface. Celles dédiées à l'urbanisation occupent le quart restant et ne devraient pas s'accroître dans les prochaines années. Dans le Plan Local d'Urbanisme, les surfaces dédiées à des futurs aménagements ou équipements n'excèdent pas 30 hectares (dont 3,7 hectares du village d'entreprises de Kergrippe) soit moins de 2 % de la surface communale.



62 % espaces naturels

25 %
espaces urbanisés
ou urbanisables

13 %
espaces agricoles

La maîtrise foncière outil indispensable à la gestion de l'espace

Gérer l'espace et les paysages d'une commune par le biais de l'agriculture passe nécessairement par un engagement des collectivités dans la maîtrise foncière. Les terres agricoles et espaces littoraux souffrent depuis quelques décennies d'une déprise agricole. Préserver les surfaces agricoles pour les communes, c'est assurer un développement économique local en permettant à de nouveaux exploitants de s'installer ou de conforter la production des exploitations déjà en place. C'est également assurer une gestion du paysage en favorisant la diversité des pratiques et le maintien de la biodiversité des espaces.

La maîtrise foncière

Aujourd'hui, compte tenu de l'inflation des prix des terrains et du faible revenu qu'ils peuvent dégager de leur exploitation, les agriculteurs sont peu nombreux à faire l'acquisition en pleine propriété de terres à exploiter. Ils ont quelques difficultés à louer auprès de propriétaires qui craignent de ne plus pouvoir disposer librement de leurs parcelles une fois mises en exploitation. La maîtrise foncière des terres reste donc l'un des premiers moyens du maintien d'une agriculture.

L'organisme référent dans ce domaine est la SAFER. Il peut intervenir dans une vente de terrain entre deux particuliers lorsque la parcelle présente une valeur agricole reconnue (c'est le droit de préemption) et proposer une acquisition au prix local de la terre agricole, limitant ainsi l'inflation et garantissant un maintien des surfaces exploitables.

Le Conseil Général et le Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres, disposent également d'un droit de préemption et peuvent se substituer à un acquéreur au moment d'une vente. Leur politique d'acquisition porte cependant sur des terrains spécifiques appelés "espaces naturels sensibles". Lorsque ces terrains ont un potentiel agronomique, leur acquisition permet également de les rediriger vers les exploitations agricoles et d'assurer leur préservation.

Aujourd'hui, les collectivités territoriales sont donc amenées à intervenir dans la maîtrise du foncier agricole pour aider au maintien d'une agriculture locale et proposer éventuellement à de nouveaux exploitants des lieux d'installation.

La gestion des surfaces

Ces espaces agricoles sont gérés par différents types de conventions passées entre les agriculteurs et les propriétaires "publics", que ce soit le Conseil Général, le Conservatoire du littoral ou la Commune. Quand cela est nécessaire pour une bonne gestion, les conventions s'adaptent aux contraintes environnementales (biologiques ou paysagères).



Deux exemples de gestion sur des espaces agricoles

En 2011 ont été entrepris des travaux de restauration de parcelles appartenant au Conservatoire du Littoral : à Cressignan tout d'abord, puis à Terden Hent près de Kerarden.

La parcelle de Cressignan présentait des risques à la fois d'installation de nuisibles, notamment de sangliers et d'incendie pour la maison située alentour. Il a donc été décidé de remettre en état la parcelle afin qu'un exploitant agricole puisse s'en servir et l'entretenir, évitant ainsi la formation d'une friche synonyme de risques.

Défrichement et réensemencement de la parcelle de Cressignan



Aujourd'hui la parcelle est devenue une prairie

La parcelle située à Terden Hent a été réhabilitée pour de la production fourragère. Le but était ici de préserver un espace en bordure de la réserve naturelle afin d'assurer une continuité paysagère et offrir une vue dégagée sur le Golfe aux promeneurs.

Dans ces espaces présentant peu d'enjeux en termes de biodiversité, les semis de prairies ont été composés avec l'avis technique des agriculteurs, en tenant compte des caractéristiques des sols, dans le souci d'obtenir une bonne qualité du fourrage. Ces deux cas montrent bien comment l'agriculture peut être un outil à la fois de prévention et de gestion.

L'hippodrome de Cano un espace remarquable

Situé entre le bourg et le quartier du Poulfanc, l'hippodrome de Cano représente une surface d'environ 20 hectares.

Cet espace regroupe plusieurs usages. La piste du champ de course, propriété du Conseil Général, est gérée par la société des courses. Sur la partie centrale propriété de la commune, coexistent un terrain de football utilisé par l'association "Prat Poulfanc Sports", un espace utilisé par les associations de sports équestres et un vaste espace naturel. Cet espace recèle un intérêt écologique important : plus de 9 variétés différentes d'orchidées ont été répertoriées, ainsi qu'une espèce protégée de papillon, le *damier de la succise*.

Ces prairies nécessitent donc un entretien régulier et particulier afin de ne pas être envahies par les ronciers ou les chardons. La gestion appliquée ici tente de privilégier le maintien de prairies naturelles, sur un sol pauvre, propice aux orchidées.

La répartition des rôles dans l'entretien du site s'est faite au moyen de conventions entre la collectivité, un exploitant agricole et l'association Mille Sabots.

Il s'agit d'obtenir :

- Une gestion axée vers la conservation de la biodiversité, à un coût acceptable par la collectivité.
- L'amélioration de la qualité fourragère de la récolte pour l'agriculteur.
- La possibilité de développer les manifestations équestres.

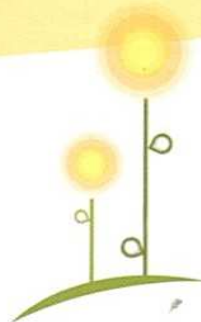


L'Orchis à fleurs lâches, inscrite

Les espaces agricoles

L'agriculture une dimension importante de la vie économique locale.

Sur la commune il existe plusieurs types d'exploitations nécessitant des surfaces dites zones agricoles. Au nombre de 13, ces exploitations participent à la vie économique du territoire, à la préservation du paysage et au cadre de vie des Sinagots.



Dossier



L'horticulture

Il ne vient pas forcément à l'esprit, lorsque l'on parle d'agriculture à Séné, qu'il existe deux exploitations horticoles. Celles-ci nécessitent des terres cultivables et participent à la diversité des cultures synonymes d'une richesse écologique. Ces deux exploitations produisent d'un côté des plants de fleurs et de légumes et de l'autre des fleurs à couper.



Le maraîchage

La terre assez pauvre de la commune n'offrait pas les mêmes qualités que celles des communes voisines telles que St-Avé ou Arradon. C'est pourquoi, Séné était connue pour ses cultures de choux. Aujourd'hui on compte 4 exploitations maraîchères dont 2 sont établies en productions labellisées biologiques. Toutes ces exploitations privilégient les circuits courts en vendant directement sur les marchés ou dans les enseignes locales. A ces 4 exploitations s'est ajoutée dernièrement une exploitation atypique de culture du safran.

Les exploitations laitières

Trois exploitations laitières utilisent les terres de la commune, dont une située exclusivement sur la réserve naturelle. Elle est d'ailleurs labellisée Agriculture Biologique. Si certaines d'entre elles proposent du circuit court et notamment des produits transformés, la rentabilité économique impose cependant de travailler aussi avec les coopératives laitières.



Les élevages à viande

Enfin sur la commune 4 agriculteurs élèvent des vaches de races Salers et Limousine pour la production de viande bovine. Certains troupeaux sont dirigés, à certaines époques, sur la réserve naturelle. En plus d'augmenter la surface pâturée, cela permet un entretien des digues.

L'agriculture sinagote est diversifiée, non polluante et peu intensive.

Elle participe à la qualité du cadre de vie en assurant le maintien d'une activité économique et une gestion écologique.